

ACTUA P RC

L'ACTUALITÉ DE LA FILIÈRE PORCINE D'Auvergne - Rhône - Alpes

DANS CE NUMÉRO

LE PORC FRANÇAIS:

-Rappel: en 2022, Le Porc Français évolue! **p1**

BIEN ÊTRE ANIMAL:

-Arrêt de la castration au 1er janvier 2022: ce qu'il faut savoir **p2**

-Grille de suivi des risques de caudophagie et autres morsures **p3**

-Foire aux questions bien-être des porcs **p3**

ENVIRONNEMENT:

-Recyclez vos bidons usagés **p3**

BIOSECURITE:

-Le déploiement des audits biosécurité dans les élevages porcins via l'application PIGCONNECT **p4**

-Point FPA **p4**

Actualités en Auvergne-Rhône-Alpes **p4**

Edito

"C'est une année très mouvementée qui se termine et notre filière est en grande souffrance!

Plusieurs évènements ont bouleversé nos prévisions de début d'année : la fièvre porcine en Allemagne et la chute des exportations vers la Chine ont fait s'effondrer le marché du porc, les cours des céréales ont fait augmenter les prix de revient à la production et l'augmentation de l'énergie affecte tous les maillons. Comme si cela ne suffisait pas, il nous faut gérer l'application de l'arrêté Castration qui oblige les éleveurs à stopper la castration des porcelets à vif.

A ce stade, la production de mâles entiers ne semble pas pouvoir être envisagée pour le moment dans notre région, au vu de la demande de salaisonniers régionaux pour la charcuterie sèche. Les éleveurs devront donc continuer de réaliser cet acte en élevage en appliquant des protocoles d'anesthésie locale pour gérer la douleur ou procéder à la vaccination des porcs mâles pour éviter le développement d'odeurs sexuelles. Des charges supplémentaires se rajoutent pour les producteurs de porcs et les négociations avec les abatteurs pour répercuter ces coûts sont loin d'être abouties. Dans cette tourmente économique et sociétale, comment notre filière résistera-t-elle ?

Une chose est sûre, que l'on ne mesure jamais assez : tous les maillons de la filière sont liés. Si l'un se délite ou est remis en cause, les autres suivront tôt ou tard. Il nous faut plus que jamais nous « serrer les coudes », s'écouter et tous garder la même bannière : Le Porc Français.

Les mois qui nous attendent seront compliqués. Néanmoins, nous avons toujours su relever les défis. Ne cédon pas à la morosité ambiante!

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année."

Thierry THENOZ et Francis LEBAS

LE PORC FRANÇAIS



Rappel: en 2022, Le Porc Français évolue!

Dès 2017 vos représentants professionnels ont entamé des réflexions afin de faire évoluer la démarche phare de la filière, identifiée avec le logo « Le Porc Français », en intégrant un socle de bonnes pratiques d'élevage, dont des critères nouveaux répondant aux attentes sociétales. Pour rappel, aujourd'hui la seule exigence correspondant au logo « Le Porc Français » est l'origine française des animaux et la traçabilité de cette origine jusqu'au produit remis au consommateur. Ce principe correspond à la démarche « VPF – Viande de Porc Française ». D'un autre côté, la grande majorité des éleveurs respecte un ensemble de critères correspondant à la démarche appelée « QT – Qualité Traçabilité », qui n'est identifiée par aucun logo vers le consommateur. Afin de constituer le socle de base des pratiques d'élevage souhaité par les responsables professionnels de la filière porcine, il a été décidé :

- de rassembler les critères des deux démarches VPF et QT en un seul cahier des charges
- de rajouter certains critères nouveaux choisis pour répondre aux attentes sociétales qui s'expriment fortement en matière de bien-être animal.

Cette démarche s'appellera « Le Porc Français » et sera identifiée par le logo « Le Porc Français » déjà connu et recherché par les consommateurs, elle prendra effet au 1er janvier 2022.

Arrêt de la castration au 1er janvier 2022: ce qu'il faut savoir

Suite aux annonces ministérielles d'**interdiction de castration à vif des porcelets au 1er janvier 2022** (vous trouverez l'arrêté interdiction de la castration à vif des porcelets ainsi que l'instruction technique sur le site internet interporcra.fr) nous avons engagé dès 2020 à la demande des conseils d'administration de nos interprofessions, un important travail de recherche de solutions pour permettre à nos filières de **poursuivre la castration dans le respect de la nouvelle réglementation**. Ce travail a été mené collectivement au niveau des 4 interprofessions du grand sud (INTERPORC RHONES-ALPES, IPAL, l'IPR NOUVELLE AQUITAINE et MIDI-PORC), en partenariat avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, coordonné par MIDIPORC, avec l'appui et la participation financière d'INAPORC.

Voici les éléments et le calendrier, connus à ce jour, qui peuvent nous permettre de gérer au mieux la mise en œuvre précipitée d'une réglementation à fort impact sur nos filières (toutes les informations sur le dossier castration sont disponibles via le lien suivant <https://www.ifip.asso.fr/fr/centre-de-ressources-castraBEA>) :

1) Les protocoles d'anesthésie

Deux protocoles d'anesthésie locale sont validés au niveau national :

- **L'injection intra testiculaire de lidocaïne**, accessible dès aujourd'hui dans le cadre de la « cascade » du médicament vétérinaire.
- **L'instillation intra testiculaire de Tri-Solfen**, en attente d'autorisation en France par ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation).

2) La formation en ligne

Ces deux protocoles font l'objet d'un **module de formation en ligne (e-learning)** qui est disponible sur le site de l'IFIP (même lien que celui des protocoles). Ce module, dont **l'accès est sécurisé et réservé aux vétérinaires et aux éleveurs**, permet à tous les éleveurs qui se connectent de bénéficier d'une formation vidéo initiale et, à l'issue d'un QCM final, d'obtenir une **attestation individuelle de suivi de la formation**.

Cette **attestation de formation initiale sera obligatoire au 1er janvier 2022**, ce qui signifie que toutes les personnes pratiquant la castration auront dû suivre le module théorique de formation distanciel et obtenu une attestation par personne.

Quelques précisions sur les modalités de la formation en ligne:

- Vous pourrez vous connecter pour accéder à la formation en ligne :
 - **En tant que vétérinaire** avec vos nom, prénom et numéro d'ordre,
 - **En tant qu'éleveur** avec vos nom, prénom et IDM de l'élevage.
- Ce module de formation théorique doit obligatoirement avoir été suivi **avant de pratiquer la première castration sous anesthésie locale et analgésie**, par toutes les personnes pratiquant la castration, donnant lieu à l'obtention d'une attestation individuelle de suivi de la formation.
- Ce module de formation en ligne pourra être suivi selon deux modalités :
 - Soit **individuellement**, l'attestation de formation sera générée automatiquement à la fin de la session après avoir complété le QCM final.
 - Soit **en groupe en présence du vétérinaire, du technicien ou du chef d'élevage préalablement formés**, c'est alors le vétérinaire ou le technicien ou le chef d'élevage qui se connecte à la session en ligne, puis qui délivre les attestations individuelles sur la base du modèle disponible sur le centre de ressource.

ATTENTION

Le module théorique devra être **complété par un module pratique dans les 6 mois suivant la formation théorique** selon des modalités qui seront fixées ultérieurement par instruction technique. Ces deux modules sont liés, la réalisation d'un module pratique doit suivre le module théorique. Les modalités relatives au justificatif de suivi de la formation pratique seront précisées ultérieurement. Les détenteurs et salariés, en activité au 1er janvier 2022 doivent avoir suivi **la formation pratique sur site après avoir suivi le module théorique au plus tard le 31 décembre 2022**.

3) Les contrôles

A partir du 1er janvier 2022, seront exigibles à minima, lors des contrôles :

- L'attestation individuelle de formation
- La prescription vétérinaire des médicaments vétérinaires associés au protocole choisi



N.B: Interporc RA et l'Ipal sont en train d'étudier la mise en place de la détection des porcs odorants en abattoir dans la région pour être prêt quand les abattoirs auront besoin de ce service.

Grille de suivi des risques de caudophagie et autres morsures

La profession porcine travaille à l'amélioration continue du bien-être des animaux et reste engagée, en concertation avec le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, dans une stratégie ambitieuse en la matière pour répondre aux fortes attentes sociétales. Cette stratégie s'inscrit dans le contexte plus général de lutte contre l'apparition de la fièvre porcine africaine en France et d'amélioration de la biosécurité de nos installations, qui restent une priorité. Si la profession rappelle dans toutes les instances que les éleveurs sont les premiers acteurs du bien-être des porcs en élevage, la pratique de la section partielle de la queue, ou caudectomie, pour prévenir la caudophagie, est néanmoins remise en cause, sur sa base routinière, par les autorités de contrôle mais aussi par les associations militantes. C'est pourquoi, dans le cadre de ses travaux, le réseau de La Coopération Agricole, la Fédération Nationale Porcine, l'Interprofession nationale porcine, la Chambre d'Agriculture de Bretagne, l'Institut du Porc et les réseaux vétérinaires ont construit en mai 2019 une fiche de suivi des risques de caudophagie et autres morsures pour chaque élevage.

Cette fiche d'observation, à conserver dans les registres d'élevage, a été mise en place pour répondre à trois enjeux primordiaux :

- la sensibilisation des éleveurs à la problématique de la caudophagie et ses très nombreux facteurs de risque;
- l'observation de l'évolution de l'état des animaux lors des visites quotidiennes;
- l'accompagnement des éleveurs dans l'évolution de leurs pratiques, quand cela est possible.

Ajoutée dans la mise à jour du vademecum d'inspection en élevage de porcs du 25 février 2021, elle est désormais obligatoire et nécessaire pour justifier de la pratique de la caudectomie et fera l'objet de contrôle des services vétérinaires. Selon le vademecum, cette fiche a pour but de faire « respecter l'exigence réglementaire d'enregistrement des lésions, des modifications environnementales et des pratiques d'élevage apportées par l'éleveur pour freiner le développement des comportements de caudophagie chez les animaux et ainsi prévenir le recours à la caudectomie ».

Vous trouverez deux documents à télécharger sur notre site internet interporcra.fr:

- la fiche d'observation à conserver avec les fiches registre d'élevage
- une note explicative à destination des éleveurs pour accompagner la grille



Foire aux questions bien-être des porcs

L'application de l'arrêté ministériel du 24 février 2020 sur l'abreuvement des porcs, leur alimentation et les apports de matériaux manipulables a amené de nombreuses questions pratiques pour mettre en œuvre cette réglementation en élevage. Une foire aux questions (FAQ) en ligne a ouvert pour apporter des réponses pratiques aux questions posées par les éleveurs, les groupements de producteurs de porcs et les services de l'administration. Un groupe de travail a été constitué d'experts collectivement désignés, dont des techniciens de nos coopératives, afin d'apporter des réponses à ces questions pratiques et les proposer à la validation de la DGAL / Ministère de l'agriculture. Ce groupe est constitué de représentants des organisations professionnelles (Inaporc, FNP, La Coopération Agricole, UGPVB, Chambres d'agriculture), de l'IFIP, de groupements de producteurs de porcs, des organisations vétérinaires SNGTV et AVPO et de l'administration. La constitution de ce GT a de plus fait l'objet d'un suivi par le réseau BEA porcs LCA. L'animation a été confiée à la Chambre d'agriculture régionale de Bretagne mais cette FAQ a bien une portée nationale. Sans valeur réglementaire, elle a pour objet d'apporter au fil de l'eau des éléments d'interprétation de la réglementation concertés entre l'administration et la profession, afin d'harmoniser le message sur le terrain.

Le lien vers cette FAQ est disponible sur notre site interporcra.fr

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Recyclez vos bidons usagés!

Désormais vous pouvez participer à la collecte des bidons de produits d'hygiène utilisés en élevage. Seront repris:

- détergents, désinfectants et traitements de l'eau
- bidons et fûts de 1 à 250 L
- bidons ouverts, rincés 3 fois et égouttés
- sacs identifiés à votre nom

Pour toute question, interroger votre fournisseur.

La collecte et le recyclage des emballages vides de produits d'hygiène d'élevage est une initiative volontaire prise par les organisations représentant les différentes filières de production animale, les metteurs en marché de produits d'hygiène représentés par SEPH et les distributeurs de ces produits. Plus d'infos sur les collectes sur le site www.adorval.fr

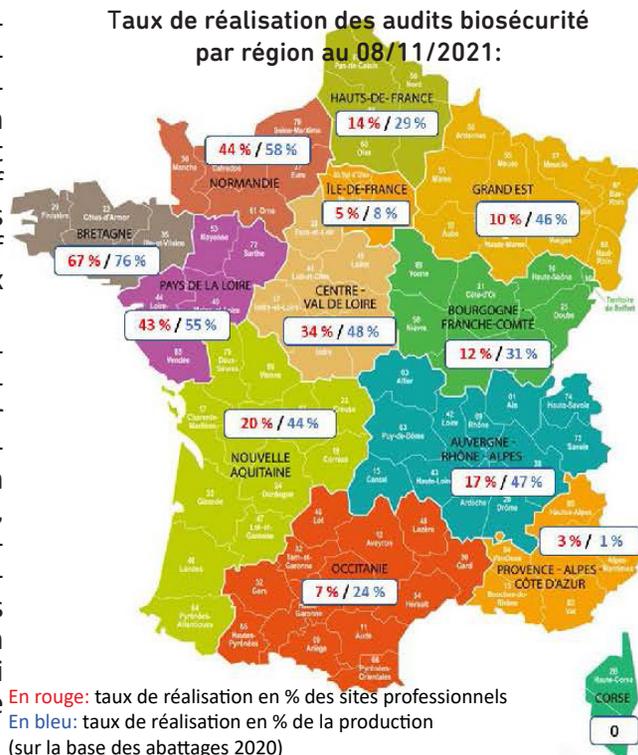


Le déploiement des audits biosécurité dans les élevages porcins via l'application PIGCONNECT

L'objectif de cet outil est de disposer d'une information complète sur le niveau de biosécurité des sites porcins de façon dématérialisée sur BD-PORC.

Ceci permettra de suivre de façon individuelle ou globale l'évolution de la mise en place des mesures tant au niveau quantitatif (nombre d'élevages audités) que qualitatif (progression des taux de conformité).

Cet outil professionnel nous servira également à argumenter auprès des administrations sanitaires, en cas de crise sanitaire, sur le niveau de protection de nos élevages. Rapprochez-vous de votre technicien ou votre vétérinaire si vous n'avez pas encore été audité.



Actualité en Auvergne-Rhône-Alpes

Aides pour la modernisation des bâtiments dans le cadre du plan bien-être/biosécurité:

Dernière ligne droite pour le dépôt des demandes : les dossiers complets sont à déposer en DDT avant le 31/01/2022. A partir de 2023, nouveau programme d'aides en cours d'élaboration.

Aides aux investissements biosécurité en élevage porcine

Fin du dispositif, l'instruction des dossiers est désormais clôturée. Pour les éleveurs qui ont déposé des demandes, pensez à envoyer vos demandes de versements de l'aide à l'Ipal (pour les sites situés en Auvergne) à Interporc RA (pour les sites de Rhône-Alpes).

SIA 2022

Le Salon Internationale de l'Agriculture se tiendra du 26 Février au 6 Mars 2022 à Paris. L'Ipal et Interporc RA participeront cette année encore. Nous recherchons des éleveurs volontaires pour animer le stand d'Inaporc pour 1 journée en venant parler de leur métier auprès du grand public. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés (vos frais de déplacement seront pris en charge).

Point FPA:

Un nouveau cas de FPA dans un élevage de porcs a été déclaré en Allemagne, dans le district de Rostock, dans le land de Mecklembourg-Poméranie occidentale (district au nord du pays, proche de la frontière polonaise), qui était jusqu'à maintenant indemne de FPA (même en faune sauvage). L'exploitation touchée est un élevage d'engraissement de 4 000 porcs. Une enquête épidémiologique est en cours pour tenter de déterminer la voie d'introduction du virus dans l'élevage et pour identifier les exploitations en lien avec ce nouveau foyer. L'ensemble des animaux de l'élevage a été abattu. 8 exploitations porcines sont présentes dans un rayon de 3 km (= zone centrale) autour de ce nouveau foyer (dont 5 très petites, avec moins de 100 porcs) et 12 autres exploitations sont situés dans la zone dite « de danger » dans un rayon de 12 km (sources : COPA, FLI).



INTERPORC
RHÔNE-ALPES

ANIMATION
Cécile MICHON - 04 72 69 91 99
cmichon@interporcra.fr

DOSSIERS ENVIRONNEMENT/BEA
Aymeric MAILLOT - 04 72 69 91 98
amaillot@interporcra.fr

BDPORC/COMMUNICATION
Agathe BEREYZIAT - 04 72 69 91 95
abereyziat@interporcra.fr



INTERPORC AUVERGNE LIMOUSIN

ANIMATION
Bruno DOUNIES - 04 73 28 77 81
ipal@interporc-auvergne.fr

BDPORC/PCM AUVERGNE LIMOUSIN
David PASSAT - Thomas POULIN
04 73 28 77 81
bdporc-auvergne@interporc-auvergne.fr
ipal@interporc-auvergne.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes